



Or, nous ne possédons pas la garantie que le nouvel exécutif intercommunal sera installé et apte à délibérer avant cette date. Afin d'éviter tout contretemps et de pas prendre le risque de mettre en difficulté la Communauté de Communes sur un dossier aussi important pour notre territoire, le Président rappelle qu'il est de sa responsabilité que les élus délibèrent en possession d'une information complète et propose qu'une nouvelle décision soit délibérée avant la fin du mandat des élus communautaires actuels fixée au 15 mars 2020.

**Jaqueline Dedet** interroge le président sur la réalité de la non-possession de cette information au moment du vote.

**Didier Bardet**, président, répond que les agents auparavant en charge de ce dossier étaient en congés lors de la préparation du conseil communautaire du 9 mars et que l'information relative à la date de début de validité des offres n'était pas correctement déterminée, à savoir la réunion d'ouverture des plis par la Commission d'appel d'offres du 23 décembre 2019 et non la date relative à la fin de négociation des offres, à savoir le 21 février 2020. Le président rappelle également qu'il est de sa responsabilité de clarifier un vote précédent qui pourrait faire l'objet de lectures différentes.

**André Mavigner** souhaite préciser, en préambule de son intervention, qu'il est contre la tenue de cette réunion et qu'il n'est pas contre la construction des trois MSP et demande que l'intégralité de son intervention soit versée au compte-rendu : *« Je n'émetts qu'une seule réserve : que le plan de financement soit fiable et qu'il n'engage pas la collectivité dans ce trop grandes difficultés ! Et je crois que cela est possible : il aurait fallu, à mon sens, ou il suffirait sans doute, de saisir la CLECT de cette question et d'entendre ses propositions -ça aurait d'ailleurs été possible jusqu'à vendredi. Pourquoi alors n'aborde-t-on pas cette piste et pourquoi veut-on nous imposer une procédure d'urgence ! Je ne comprends cet acharnement. Quelle urgence ? Pourquoi l'urgence ?*

- *Selon la convocation, une information importante n'a pu être communiquée au Conseil Communautaire du 9 mars. C'est la durée de validité des offres. Ce n'est pas un élément nouveau, la clôture du dépôt des offres était fixé au 23 décembre 2019 ! alors pourquoi cet élément n'at-il pas été communiqué ? On ne peut en rechercher la responsabilité ailleurs qu'en interne !*
- *Et cet élément est-il essentiel ? Son absence justifie-t-elle une procédure d'urgence ? Le délai de validité de l'offre est fixé par le pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire nous-mêmes. Il apparaissait sans doute dans le DCE. 120 jours. À compter donc du 23 décembre, soit une limite au 20 avril. Faut-il rappeler que le 2eme tour des élections est le 22 mars, que les Maires et délégués seront élus au plus tard le 29 mars, que le lundi 30 mars le président en exercice de la comcom peut convoquer un conseil communautaire, lequel peut se tenir, sans appliquer de procédure d'urgence, le 3 avril. Et il reste ainsi 17 journaux nouvel exécutif pour traiter de la question, toujours sans procédure d'urgence ! Donc l'urgence c'est d'attendre ! L'urgence elle n'est pas là ! L'urgence c'est la pandémie qui frappe le pays et qui nous concerne et nous concernera et, même si c'est un élément mineur dans la tragédie qui se dessine, qui aggravera notre situation financière avec les pertes de recettes liées à la fermeture dès lundi de la micro-crèche et des garderies. L'urgence, c'est aussi de décider et de mettre en place au plus vite des mesures de rétablissement de notre équilibre budgétaire ; ce sujet n'est pourtant pas abordé ! L'urgence, c'est assurer les plans de financement de nos investissements, notamment les MSP, d'assurer les recettes, subventions ou prêts (nous n'avons aucun euro d'autofinancement je le rappelle), ligne de trésorerie aussi. Il y aurait un accord de prêt mais nous n'avons pas eu transmission de document l'attestant, ni d'informations sur une consultation des organismes bancaires. L'urgence c'est aussi de respecter les élus que nous sommes, de nos votes, et les élus de demain. Si ces mises en garde échappaient à une majorité d'entre-nous, je crains que nous glissions du champ administratif vers celui du pénal. Je demande que cette intervention soit intégrée au procès-verbal de la séance. »*

Arrivée de Madame Chétif, à 11h35

**Didier Bardet, président**, précise qu'il est nécessaire de rétablir la vérité, en particulier au niveau budgétaire : le déficit observé à ce stade n'est pas annuel comme insinué, mais exceptionnel puisqu'il intègre l'admission en non-valeur de la dette de l'Association Office de Tourisme du Pays des Eaux vives, dette liée à l'exploitation du Scénovision dans le cadre de la DSP, pour un montant de 93 232.32 €.

**André Mavigner** rappelle qu'il a eu des mises en garde...

**Didier Bardet, président**, donne lecture du courrier qu'il a reçu de la part d'André Mavigner, le 31 décembre 2019 alors même que la Communauté de communes n'existait pas encore, demandant la démission du Président et de l'exécutif, de manière à pouvoir installer un nouvel exécutif. Il poursuit en donnant lecture d'une lettre de démission qu'il propose d'envoyer le jour même à la Préfète si le Conseil le lui demande (note : pas de demande formulée). Il indique également qu'en 30 ans de carrière, il n'a jamais eu de dossier plus important pour le territoire et ses habitants, beaucoup plus que d'autres dossiers qui nous ont mis en difficulté financières comme le Scénovision, le Moulin du Fieux, les Gîtes à Châtelus le Marcheix...

**Marie-Jeanne de Basquiat** exprime le souvenir qu'au cours d'un bureau de la CCMVOC, André Mavigner a précisé qu'il s'opposera à ce dossier tant qu'il existera.

**André Mavigner** apporte un démenti

**Didier Bardet** se félicite de cette bonne nouvelle. Il ajoute que nous n'avons aucune certitude que l'exécutif sera installé à l'expiration du délai de validité des offres. Il ne force surtout pas la main avec cette réunion, c'est pour rester dans les temps au cas où : chacun est libre de voter et de voter ce qu'il souhaite !

Didier Bardet soumet au vote, à bulletins secrets, le point #1 de l'ordre du jour, à savoir la procédure d'urgence.

**Pour 28 Contre 0 Abstention 0**  
**La procédure d'urgence ainsi que l'ordre du jour sont votés à l'unanimité**  
**par le Conseil Communautaire**

## **#2 Délibération sur l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de la construction des Maisons de santé Pluridisciplinaires du territoire.**

**Didier Bardet** propose ensuite à l'Assemblée de délibérer sur le point #2 de l'ordre du jour, à savoir l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de la construction des Maisons de Santé Pluridisciplinaires du Territoire. Il s'agira de délibérer sur chacun des marchés de travaux (3). Il précise également que lors de la dernière réunion de la Commission d'appels d'offres, il a été proposé que les lots « espaces verts » soit déclarés sans suite, les communes concernées par ces implantations ayant proposé que les travaux ainsi que l'entretien soient réalisés en régie communale.

**Bertrand Labar** souhaite apporter une mise au point, en tant que Conseiller communautaire et en tant que Conseiller départemental : il n'a pas voté contre le projet, lundi dernier. C'est la fragilité budgétaire qui le guide. Riche de nouveaux éléments, il reverra certainement sa position car c'est un investissement indispensable. Il est certain qu'il y aura des moyens de trouver une solution.

**Jacqueline Dedet** partage cette opinion, comme **Didier Bardet**.

**Bernard Leroudier** ajoute que tous attendent l'assurance, ou non, de notre capacité à assumer financièrement ces investissements. Des éléments concrets sont attendus.

**Didier Bardet** répond que nous sommes dans une situation particulière liée à la défusion : il est difficile de savoir précisément, mais on fait et on fera tout pour.

**Jacqueline Dedet** « C'est important ».

**Thierry Dufour** rappelle qu'avec un taux de remplissage de seulement 50 à 60%, on couvre l'intégralité des annuités d'emprunts. « Certains ont dit que ces investissements étaient réalisés que sur certaines communes... S'ils vont bénéficier à l'ensemble du territoire, on peut malgré tout envisager une modulation des Attributions de Compensation (AC). Mais là, ça fait 5 ans qu'on travaille sur ce dossier et on arrêterait tout, alors qu'on n'a plus qu'une marche à gravir ? Et rappelez-vous, cela n'a pas été toujours facile, en particulier aux débuts quand il a fallu convaincre les professionnels de santé. Maintenant ce sont eux qui sont là, dans le public, pour nous rappeler l'importance de ce dossier ! »

**Jacqueline Dedet** demande si cet engagement des communes pourra être repris au sein de la délibération.

**Didier Bardet** précise que c'est un engagement que seuls peuvent prendre les Conseils Municipaux concernés, mais que si les Maires et conseillers municipaux de ces communes sont ici d'accords, nous pourrions alors insérer leurs engagements.

**Marie-Jeanne de Basquiat** engage la commune : le Conseil municipal y est préparé, le prochain également.

**Thierry Dufour** et **Michel Navarre** apportent le même engagement.

**André Mavigner**, assure que dans ces conditions, à savoir la modulation à la baisse des AC, il votera favorablement aux projets.

**Didier Bardet**, président, soumet au vote de l'Assemblée l'attribution des marchés concernant les MSP de Fursac, de Marsac et de Le Grand-Bourg sur la base des analyses des offres transmises par l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage :

ANALYSE DES OFFRES MSP DE MARSAC

LOTS	ESTIMATION MOe phase PRO	Offres mieux disantes AVANT négociations	MONTANTS EN € HT	Offres mieux disantes APRÈS négociations	MONTANTS EN € HT	PSE 1 Portes automatiques sas	PSE 1 Portes & aménag't placards	PSE 2 Portes à galandage	PSE 1 Climatisateur local serveur	PSE 2 en MV Remplact VvV 3 tubes par 2 tubes	PSE 1 Mobilier	Haie champêtre	Total compris PSE hors variantes
Lot 01 / Voiries & Réseaux Divers	157000 €	EIFFAGE CONSTRUCTION SERVICE 23	162 044,71 €	EIFFAGE CONSTRUCTION SERVICE 23	158 880,00 €								158880,00 €
Lot 02 / Charpente bois	18400 €	MARTINET Pascal	16 878,00 €	MARTINET Pascal	16 624,83 €								16624,83 €
Lot 03 / Couverture / Étanchéité	20700 €	MARTINET Pascal	25 160,00 €	MARTINET Pascal	24 782,70 €								24782,70 €
Lot 04 / Menuiseries extérieures	29200 €	ADAM	46 396,00 €	ADAM	43 358,11 €	10 888,00 €							54246,11 €
Lot 05 / Enduit / Vêtements	23500 €	CÔTÉ MURS	33 506,72 €	CÔTÉ MURS	31 620,59 €								31620,59 €
Lot 06 / Plâtrerie / Isolation / Plafonds suspendus	25100 €	Pierre FAURE	28 688,60 €	Pierre FAURE	28 000,00 €								28000,00 €
Lot 07 / Menuiseries intérieures	19000 €	ADAM	23 517,50 €	ADAM	22 641,89 €		1507,25 €	594,98 €					24744,12 €
Lot 08 / Sols souples / Carrelage / Faiences	14000 €	VACHER	12 481,22 €	VACHER	12 356,41 €								12356,41 €
Lot 09 / Peinture	11400 €	VACHER	5 761,25 €	VACHER	5 703,64 €								5703,64 €
Lot 10 / Chauffage / Ventilation / Plomberie	50000 €	PARBAUD	62 977,88 €	PARBAUD	62 977,88 €				1486,00 €	(1 724,50 €)			62739,38 €
Lot 11 / Électricité CF cf	27000 €	AEL	33 903,24 €	AEL	33 903,24 €								33903,24 €
Lot 12 / Espaces verts	10000 €	CREUSE PAYSAGE	11 261,14 €	CREUSE PAYSAGE	10 494,80 €						1450,00 €	3530,02 €	SANS SUITE
Montant TCE	405300 €		462576,26 €		451344,09 €	10888,00 €	1507,25 €	594,98 €	1486,00 €	-1724,50 €	1450,00 €	3530,02 €	453601,02 €

ANALYSE DES OFFRES MSP DE FURSAC

LOTS	ESTIMATION MOe phase PRO	Offres mieux disantes AVANT négociations	MONTANTS EN € HT	Offres mieux disantes APRÈS négociations	MONTANTS EN € HT	MEEX Variante PVC bicolore pour repères P4	PSE 1 Portes & aménag't placards	PSE 2 Portes à galandage	PSE 1 Climatisateur local serveur	PSE 2 en MV Remplact VvV 3 tubes par 2 tubes	PSE 1 Mobilier	Total compris PSE hors variantes
Lot 01 / Voiries & Réseaux Divers	77 000 €	EUROVIA	64 624,31 €	POULAIN	64 000,00 €							64000,00 €
Lot 02 / Gros-œuvre / Fondations	153 000 €	FERNANDES	148 353,00 €	FERNANDES	145 000,00 €							145000,00 €
Lot 03 / Charpente bois	23 500 €	MARTINET Pascal	21 172,00 €	MARTINET Pascal	20 854,42 €							20854,42 €
Lot 04 / Couverture / Étanchéité	40 400 €	MARTINET Pascal	46 361,88 €	MARTINET Pascal	45 686,45 €							45686,45 €
Lot 05 / Menuiseries extérieures	52 000 €	ADAM	86 220,95 €	ADAM	80 644,63 €	(5 192,00 €)						80644,63 €
Lot 06 / Enduit / Vêtements	27 700 €	CÔTÉ MURS	41 275,58 €	CÔTÉ MURS	38 605,69 €							38605,69 €
Lot 07 / Plâtrerie / Isolation / Plafonds suspendus	32 100 €	GIRAUD	44 900,00 €	GIRAUD	44 001,45 €							44001,45 €
Lot 08 / Menuiseries intérieures	29 000 €	ADAM	25 338,19 €	ADAM	25 675,75 €		3439,84 €	1239,78 €				30355,37 €
Lot 09 / Sols souples / Carrelage / Faiences	18 000 €	VACHER	19 948,57 €	COULEURS DÉCO	20 000,00 €							20000,00 €
Lot 10 / Peinture	11 000 €	COULEURS DÉCO	7 906,00 €	COULEURS DÉCO	7 800,00 €							7800,00 €
Lot 11 / Chauffage / Ventilation / Plomberie	91 000 €	PARBAUD	86 900,02 €	PARBAUD	86 900,02 €				1486,00 €	(8203,28 €)		80182,74 €
Lot 12 / Électricité CF cf	40 000 €	AEL	48 933,43 €	AEL	48 500,00 €							48500,00 €
Lot 13 / Espaces verts	16 000 €	CREUSE PAYSAGE	9 347,70 €	CREUSE PAYSAGE	8 985,85 €						1450,00 €	SANS SUITE
Montant TCE	610700 €		651281,63 €		636654,26 €	-5192,00 €	3439,84 €	1239,78 €	1486,00 €	-8203,28 €	1450,00 €	625630,75 €

ANALYSE DES OFFRES MSP DE LE GRAND BOURG

LOTS	ESTIMATION MOe phase PRO	Offres mieux disantes AVANT négociations	MONTANTS EN € HT	Offres mieux disantes APRÈS négociations	MONTANTS EN € HT	VRD Variante enrobé clair	MEEX Variante PVC bicolore pour repères P4	PSE 1 Portes & aménag't placards	PSE 2 Portes à galandage	PSE 1 Climatisateur local serveur	PSE 2 en MV Remplact VvV 3 tubes par 2 tubes	PSE 1 Mobilier	Total compris PSE hors variantes
Lot 01 / Voiries & Réseaux Divers	72 000 €	BTP TRULLEN	90 960,21 €	BTP TRULLEN	90 960,21 €	(2479,42 €)							90960,21 €
Lot 02 / Gros-œuvre / Fondations	166 000 €	FERNANDES	150 522,40 €	FERNANDES	147 000,00 €								147000,00 €
Lot 03 / Charpente bois	27 000 €	MARTINET Pascal	24 331,00 €	MARTINET Pascal	23 966,04 €								23966,04 €
Lot 04 / Couverture / Étanchéité	41 000 €	MARTINET Pascal	49 821,43 €	MARTINET Pascal	49 074,11 €								49074,11 €
Lot 05 / Menuiseries extérieures	44 700 €	ADAM	85 809,85 €	ADAM	84 006,92 €		(6 217,00 €)						84006,92 €
Lot 06 / Enduit / Vêtements	28 200 €	CÔTÉ MURS	54 358,19 €	CÔTÉ MURS	50 719,67 €								50719,67 €
Lot 07 / Plâtrerie / Isolation / Plafonds suspendus	37 600 €	GIRAUD	52 512,55 €	GIRAUD	51 461,18 €								51461,18 €
Lot 08 / Menuiseries intérieures	31 000 €	ADAM	25 158,34 €	ADAM	25 989,08 €			4351,99 €	2479,56 €				32820,63 €
Lot 09 / Sols souples / Carrelage / Faiences	21 800 €	VACHER	20 910,87 €	COULEURS DÉCO	22 500,00 €								22500,00 €
Lot 10 / Peinture	13 000 €	COULEURS DÉCO	9 285,00 €	COULEURS DÉCO	9 200,00 €								9200,00 €
Lot 11 / Chauffage / Ventilation / Plomberie	112 000 €	TRULLEN BÂTIMENT	102 034,18 €	D. PAROTON	102 034,18 €					2680,28 €	(8151,71 €)		96562,75 €
Lot 12 / Électricité CF cf	58 000 €	AEL	48 502,39 €	AEL	48 000,00 €								48000,00 €
Lot 13 / Espaces verts	14 500 €	CREUSE PAYSAGE	14 600,49 €	CREUSE PAYSAGE	13 140,00 €							1450,00 €	SANS SUITE
Montant TCE	666800 €		728806,90 €		718051,39 €	-2479,42 €	-6217,00 €	4351,99 €	2479,56 €	2680,28 €	-8151,71 €	1450,00 €	706271,51 €

**Après délibération à bulletins secrets, Le Conseil Communautaire, avec 26 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre, pour chacun des trois marchés :**

- **DÉCLARE** le lot « Espaces Verts » sans-suite en raison de contraintes budgétaires
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires
- **AUTORISE** le Président à adapter le Plan de financement de l'opération au montant définitif du coût des travaux pour les dossiers de demandes de subventions
- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour l'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier pour cette opération
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Bardet, lève la séance à 12H30.